

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2025-211 Restriction de circulation avenue de Béziers

Le Maire de la commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 05 décembre 2025, par laquelle Monsieur Dylan GARCIA, domicilié 236 avenue de Béziers – 34480 PUISSALICON, sollicite une autorisation de basculer la circulation sur chaussée opposée et d'empêter sur la chaussée, afin de permettre le stationnement d'une grue et d'un camion toupie,

Après consultation des services de l'Equipement de l'Agence de Béziers,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, le permissionnaire est autorisé à basculer la circulation sur chaussée opposée, et à empiéter sur la chaussée avenue de Béziers, le mercredi 10 décembre 2025.

Article 2

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

Article 3

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 7ème partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble sera à la charge du permissionnaire afin d'assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 08/12/2025

Publication sur le site internet de la commune le 08/12/2025

Puissalicon le 08/12/2025

Michel FAREN
Maire

